



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 040-264004292-20260312-260312H1972H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation :** mercredi 11 mars 2026

#### Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Nicolas SAUGNAC

#### Absents :

Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

#### Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Evelyne COURROS

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres afférents   | 33        |
| Nombre de membres en exercice | 33        |
| <b>Présents</b>               | <b>19</b> |
| <b>Pouvoirs</b>               | <b>4</b>  |
| <b>Votants</b>                | <b>23</b> |

**N° 20260312-004**

**CIAS - BUDGET PREVISIONNEL 2026**

Madame La Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2026 du CIAS du Pays Tarusate (nomenclature M57). Les principales caractéristiques sont les suivantes après intégration des reports :

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **3 048 276.65 €**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **712 404.20 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

#### ARTICLE 1

**A ADOPTER** à la proposition de budget primitif du CIAS du Pays Tarusate (budget principal).

#### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

#### ARTICLE 3

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 040-264004292-20260312-260312H1972H1-DE



Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le

17 MARS 2026

Patricia LOUBERE  
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »